

PM'up

Le nouveau dispositif régional d'appui au développement des PME-PMI franciliennes

**Présentation 10^{ème} synapses
11 juin 2008**



Contexte

- Près du quart des entreprises françaises de 10 à 250 salariés se situent en Île-de-France.
Toutefois, **trop peu atteignent la taille critique** nécessaire pour renforcer leur capacité d'innovation et affronter efficacement les marchés extérieurs.
- L'enjeu pour la région est donc :
 - ✓ **l'émergence de filières structurées** susceptibles de créer une vraie dynamique et d'entraîner le reste de l'activité
 - ✓ le **soutien aux PME-PMI les plus prometteuses** pour atteindre les 100 à 500 salariés



La gamme des aides régionales

- La politique régionale de soutien aux PME/PMI s'articule autour :
 - ✓ **D'aides individuelles directes** : PM'up, Cap Entreprise, soutien aux entreprises des franges, ARITT, ARITT EMPLOI, ARPPE, PCT
 - ✓ **D'actions collectives** : têtes de réseau filières, soutien aux réseaux d'entreprises, soutien aux groupements d'employeurs
 - ✓ **D'une gamme de financement** : Fonds de garantie Oséo Région (Garantie Développement, Contrat Développement Innovation), SIAGI et SOCAMA, Ile-de-France Capital



Refonte des aides individuelles

- **4 aides principales** étaient jusqu'ici mises en œuvre par l'Etat et la Région pour soutenir les PME et PMI franciliennes :
 - ✓ L'aide au recrutement de cadres (**ARC**)
 - ✓ Le fonds de développement des PMI (**FDPMI**)
 - ✓ Le fonds régional d'aide au conseil (**FRAC**)
 - ✓ L'appui régional à l'exportation (**AREX**)
- Depuis le 1^{er} janvier 2008, **la Région a obtenu délégation de la gestion des aides** gérées par l'État (ARC, FDPMI et FRAC)
- Conformément aux orientations du Schéma régional de développement économique (SRDE), ces dispositifs ont été réformés en profondeur et réunis au sein d'un « **bouquet d'aides** »



Le nouveau « bouquet d'aides » c'est...

- l'appui de **conseillers experts** sélectionnés par la Région (les « ensembliers prescripteurs ») et des **chargés de mission DRIRE** sur le volet investissement
- **un parcours individualisé**, pouvant atteindre 250 000 euros sur 3 ans, adapté au plus près des besoins de l'entreprise
- un accompagnement construit à partir d'un **diagnostic approfondi** de l'entreprise et de son projet de développement
- **un appui global** associant un soutien technique et financier en matière de :
 - ✓ conseil
 - ✓ développement international
 - ✓ investissement
 - ✓ recrutement



Le volet conseil

- Prise en charge de **50% maximum** (80% pour des missions courtes) des dépenses réalisées auprès de prestataires de conseil dans les domaines suivants :
 - ✓ stratégie
 - ✓ marketing et développement commercial
 - ✓ développement à l'international
 - ✓ organisation et GPEC
 - ✓ environnement
 - ✓ qualité
 - ✓ protection des droits de propriété intellectuelle
 - ✓ SI et TIC
 - ✓ stratégie de communication et de positionnement
 - ✓ maîtrise de l'information
 - ✓ études design
 - ✓ diagnostic de sécurité et sûreté
 - ✓ recherche de partenariats



Le volet international

- Prise en charge de **50% maximum** des dépenses suivantes :
 - ✓ dépenses de participation à des **salons internationaux** en France ou à l'étranger : frais d'inscription, location de stand, communication sur le salon
 - ✓ dépenses contribuant à **l'implantation durable de l'entreprise sur un marché export** : frais de domiciliation, accompagnement à l'export (notamment via des VIE), coaching des dirigeants, incubation



Le volet investissement

- Prise en charge de **15% maximum** (7,5% pour les entreprises de plus de 50 salariés) des dépenses d'investissement suivantes :
 - ✓ dépenses liées aux transferts de technologies : dépôt de brevet, licences d'exploitation, connaissances techniques
 - ✓ études directement liées au projet d'investissement
 - ✓ acquisition par autofinancement
 - ✓ loyers dus dans le cadre de l'exécution d'un contrat de crédit-bail pour le financement d'un investissement
- Bonifications possibles sur les zones AFR



Le volet recrutement

- Prise en charge de **15% maximum** (7,5% pour les entreprises de plus de 50 salariés) du salaire chargé d'un cadre recruté en CDI sur une fonction nouvelle dans les domaines suivants :
 - ✓ Management de la qualité
 - ✓ Management du développement durable
 - ✓ Management de l'information (intelligence économique, knowledge management, sécurité des SI, risk management)
 - ✓ Management des ressources humaines
 - ✓ DG, DAF, DAJ, directeur commercial ou directeur marketing

- Bonifications possibles sur les zones AFR ou lorsque le recrutement concerne un public en difficulté



Pour quelles entreprises ?

- **Les PME-PMI franciliennes** de moins de 250 salariés, 50 M€ de CA et 43 M€ de bilan
 - => les PME de + de 20 salariés sont prioritairement ciblées
- **Porteuses d'un projet de développement à fort potentiel** de création d'emplois, de développement à l'international et d'innovation
 - => les projets intégrant une démarche socio-environnementale exemplaire bénéficieront d'un appui bonifié
- Et qui :
 - ✓ soit relèvent d'une **filière prioritaire**
 - ✓ soit appartiennent à un **territoire prioritaire** : quartiers en politique de la ville et « franges » de l'Île-de-France
 - ✓ soit sont confrontées à des **difficultés d'adaptation aux mutations** de leur environnement territorial, concurrentiel ou technologique



9 filières identifiées et retenues par le SRDE et le CPER :



- Optique et systèmes complexes
- Sciences de la vie (biotechnologies, santé)
- Transports et mobilité (automobile, aéronautique, spatial)
- Industries de la création (image et multimédia, industries culturelles, mode, design et métiers d'art)
- Services à la personne
- Industrie financière
- Tourisme et loisirs
- Eco activités
- Mécanique et première transformation des métaux



Procédure de sélection

- **Un appel à projets** a été lancé au printemps en vue de sélectionner les projets de développement les plus prometteurs
 - ✓ Les candidatures sont à déposer sur www.iledefrance.fr (rubrique appels à projets)
 - ✓ La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **1^{er} juillet 2008**

- Les lauréats seront désignés par la Région (Commission permanente) après consultation d'un **Jury** composé d'élus et d'acteurs socio-économiques franciliens : DRIRE, DRCE, DRTEFP, pôles de compétitivités, organisations syndicales, OSEO, CESR, ARD, CRCI, ARENE


- **200 entreprises pourront être accompagnées en 2008**

Formulaire - Région Ile-de-France


Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Suivante Arrêter Actualiser Démarrage Rechercher Favoris Historique Courrier Imprimer Édition Recherche

Adresse <http://cr.iledefrance.fr/pmup/ServControl> OK



Dispositif PM'up
Candidature en ligne



[Accueil](#) | [Quitter](#)

aaa bbb ccc bbb ooo

Pour transmettre un dossier de candidature à la Région, merci de suivre les étapes suivantes.
Afin de faciliter le processus de candidature en ligne, et pour toute information complémentaire sur le dispositif, veuillez consulter l'espace dédié au dispositif : www.iledefrance.fr/pmup. Le guide de candidature en ligne apporte des précisions sur chaque champ de saisie des formulaires.

Etape 1 **Demande d'identifiants / Identification**

Si vous ne possédez pas d'identifiant:
cliquez sur le lien "Demande d'identifiants" ci-dessous.
Un identifiant et un mot de passe vous seront attribués.

[>>> Formulaire de demande d'identifiants](#)

Si vous possédez un identifiant:
Merci de vous authentifier ci-dessous.

Identifiant :

Mot de passe :

[\(Vous avez oublié votre mot de passe ?\)](#)

Conseil régional d'Ile-de-France - www.iledefrance.fr - 2008 - [mentions légales](#)

Internet

démarrer

2 Microsoft Offi... Présentation PM'UP Microsoft PowerP... 3 Internet Explo... 09:48